

**COMPTE RENDU DU CONSEIL EXTRAORDINAIRE
DES MINISTRES DU 16 JANVIER 2016**

Le Conseil des ministres s'est réuni en séance extraordinaire le samedi 16 janvier 2016, de 09h 30mn à 11h 30mn sous la présidence de SEM le Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Cette session avait à son ordre du jour, les attaques terroristes du 15 janvier 2016 qui ont visé un convoi officiel à In Abao dans la Province de l'Oudalan et deux lieux publics à Ouagadougou, notamment le Splendid Hôtel et le Café-restaurant « Cappuccino » situés sur l'Avenue Kwameh N'KRUMAH.

Avant l'examen de l'ordre du jour, le Conseil a observé une minute de silence, en la mémoire des victimes de ces attaques.

Abordant l'ordre du jour, le Président du Faso a indiqué que ces attaques ont pour but de perturber la paix civile, la liberté et la démocratie si chèrement reconquises par notre peuple. Il a par ailleurs, fait au Conseil, le point des opérations en cours et ressorti le bilan provisoire de cent cinquante (150) otages libérés, cinquante-six (56) personnes blessées et qui ont été évacuées dans des formations sanitaires, vingt-huit (28) personnes décédées dont un (1) gendarme et un (1) civil à In Abao.

Puis, il a insisté sur la nécessité pour notre peuple, de rester soudé dans l'adversité et de ne pas se laisser intimider par des actes d'une barbarie jamais vécue dans notre pays.

Le Conseil félicite les forces de défense et de sécurité pour leur professionnalisme et leur détermination qui ont permis de neutraliser les forces du mal.

Le Conseil présente ses condoléances les plus attristées au peuple burkinabé, aux familles des victimes, et souhaite prompt rétablissement aux blessés.

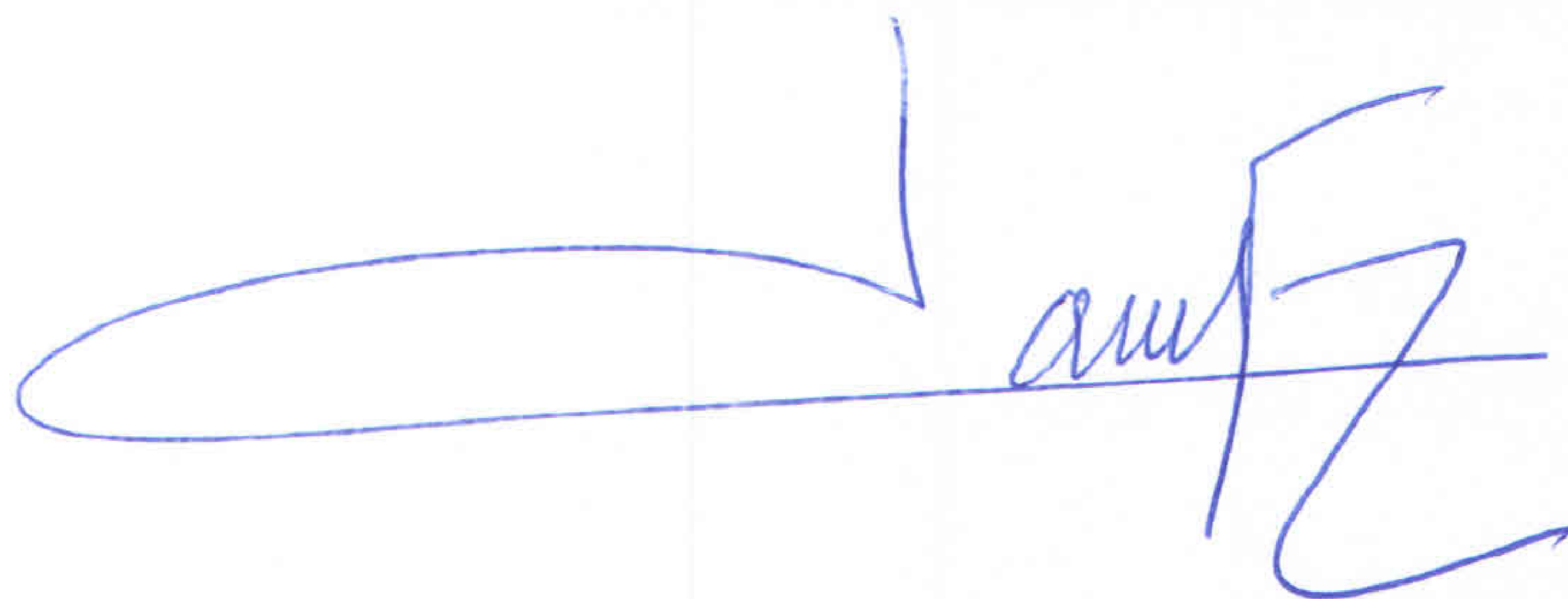
Après évaluation de la situation, le Conseil a pris les mesures suivantes :

1. L'instauration d'un deuil national de soixante-douze (72) heures ;
2. La création d'un Comité interministériel pour formuler des propositions transversales en matière de sécurité au plan stratégique à moyen terme ;
3. L'opérationnalisation urgente de l'Agence Nationale de Renseignement ;

4. Le renforcement des contrôles pour assurer la sécurisation des frontières et des villes ;
5. Le renforcement des mesures de sécurité dans les hôtels ;
6. La décision de amener le couvre-feu de 23h à 6h du matin ;
7. La prise en charge gratuite des blessés ;
8. La réactivation de la police de proximité.

Ouagadougou, le 16 janvier 2016

Le ministre de la Communication
et des Relations avec le Parlement

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke followed by a vertical line and a stylized 'Z' shape.

Rémi Fulgence DANDJINO